

## COVID-19

### Protocole d'accueil au restaurant scolaire et pendant la pause méridienne à compter du 2 juin 2020

- Maintien du principe de non brassage des groupes tels que répartis en classe par les enseignants
- Capacité maximum d'accueil simultané au réfectoire de 32 enfants
- 43 enfants à accueillir maximum par jour selon sondage des parents du 22 mai 2020
- Délimitation de 5 zones dans la grande cour pour la récréation
- Mise en place de 2 services au restaurant scolaire :
  - 1<sup>er</sup> service : 2 groupes de maternelle soit 12 enfants  
Avant l'arrivée au réfectoire, passage aux sanitaires avec les enseignants  
12h-12h45 .....repas (Encadrement : Annie + Agnieszka + Minouche à 12h30)  
12h45-13h20 .....récréation (encadrement : Annie + Minouche)  
13h20.....retour en classe/sieste
  - Au réfectoire de 12h45 à 13h : désinfection et remise en place des plateaux repas pour le second service
  - 2<sup>ème</sup> service : 3 groupes d'élémentaires soit 31 enfants  
Avant la récréation, passage aux sanitaires avec les enseignants  
12h-12h45 .....récréation (encadrement : Carole + 2 élus)  
12h45-13h .....passage aux sanitaires (encadrement : Carole + 2 élus)  
13h-13h30 .....repas (encadrement : Carole + Agnieszka + 1 ou 2 élus)  
13h30.....retour en classe (passage aux sanitaires avec les enseignants)
- Informations complémentaires :
  - Installation des plateaux repas individuel à chaque place juste avant l'arrivée des enfants (respecter la chaîne du froid) ainsi qu'un verre d'eau et un morceau de pain
  - Au cours du repas, réapprovisionnement en eau et en pain à la demande par les agents (1 agent par tâche ou 1 agent par zone)
  - Sortie des enfants par groupe avec lavage des mains au point d'eau du réfectoire 2 par 2
  - Aucun groupe d'enfants ne doit rester sans surveillance ni dans la cour ni au réfectoire pendant les opérations de transfert ou pendant la récréation.
  - Le passage aux toilettes des enfants pendant la récréation doit se faire sous la surveillance d'un agent (lavage des mains avant et après)
  - En cas de suspicion d'un cas de COVID19, le protocole prévu doit être appliqué. La salle de confinement dédiée est la salle d'arts plastiques.

• **Inscription au restaurant scolaire :**

**Afin d'optimiser l'organisation et l'accueil des enfants, nous vous remercions de compléter à nouveau le document ci-joint, compte tenu de l'accueil à temps complet des enfants à partir du 2 juin 2020.**

L'équipe municipale reste à votre disposition.